

**Zeitschrift:** Domaine public  
**Herausgeber:** Domaine public  
**Band:** - (1976)  
**Heft:** 382

**Artikel:** La forteresse assiégée  
**Autor:** [s.n.]  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-1023938>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 28.01.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

## Les groupements patronaux vaudois: enragés en 1962, assagis en 1976

Toute la droite applaudit à la « prudence », à la « sagesse » du Conseil d'Etat qui propose au Grand Conseil d'attendre encore quelques années avant d'envisager la possibilité de réformer l'école vaudoise. Les Groupements patronaux sont du nombre, qui écrivent dans leur dernier numéro de leur bulletin : « Il n'y aura donc pas, comme le préconisaient certains enragés d'une réforme à tout prix — et même hors de prix — de cinquième, voire de sixième année rénovée « dans la foulée », c'est-à-dire en 1978 et 1979 ».

En 1962, M. Bernard Nicod, secrétaire aux mêmes Groupements patronaux, présidait un groupe de réflexion qui aboutissait à la constatation suivante : « Les changements partiels récemment apportés à l'école vaudoise (en 1956, Ndlr), ou actuellement prévus, constituent des adaptations, souvent très heureuses. Mais la réforme

générale reste à faire ». Il proposait notamment la création d'un cycle d'observation de deux ans faisant suite à quatre années primaires, recouvrant donc la cinquième et la sixième année. (Voir le numéro spécial de mai 1962 de la Revue économique et sociale, « Contributions à l'étude de la réforme scolaire dans le canton de Vaud et en Suisse romande »).

C'était il y a quatorze ans. Aujourd'hui, les groupements patronaux sont (re)devenus raisonnables: « Le Conseil d'Etat, écrivent-ils, sacrifie encore à l'idéologie réformatrice en décidant un temps d'arrêt avant de continuer; il devrait admettre que la réflexion, en temps voulu et compte tenu des expériences faites, soit reprise à la base ».

Cela signifie en clair adopter le projet du groupe Thibaut que les groupements patronaux diffusent largement. Ce qui leur permettra d'écrire dans dix ans que les changements partiels apportés à l'école vaudoise constituent des adaptations, souvent peu heureuses, et que la réforme de l'école reste à faire !

### DANS LES KIOSQUES

## La forteresse assiégée

*La lecture de la presse alémanique nous fait parfois nous imaginer que la Suisse est une forteresse assiégée où l'on a peine à résoudre les problèmes d'intendance et à définir une conception de la vie. Trois problèmes ont inspiré et inspirent encore les commentateurs, la nouvelle réglementation pour les travailleurs étrangers, un peu, la situation des finances fédérales, beaucoup, et la durée du travail, énormément.*

*Si la question des quarante heures continue pendant un mois à noircir tant de papier, on devrait assister le 5 décembre à un vote comparable à celui de 1970 sur l'initiative Schwarzenbach. Notons la prise de position de M. Leo Schürmann, directeur général de la Banque nationale, dans*

*une interview accordée à l'hebdomadaire « Sonntags-Blick ». Bref résumé de ces propos : il estime qu'une nouvelle réduction de la durée du travail est souhaitable; la compensation des salaires doit être garantie, c'est-à-dire que le salaire doit rester le même pour une durée moindre; au surplus il s'oppose à l'initiative des POCH/LMR/PSA, jugée trop brutale, et reste partisan d'une « diminution par étape »; enfin M. Schürmann juge que l'initiative syndicale n'a rien de sensationnel : il préférerait une entente conventionnelle; l'ancien responsable de la surveillance des prix, des salaires et des bénéfices se prononce également pour un avancement de l'âge de la retraite.*

### Un bel anniversaire

— *Le quotidien oberlandais « Thuner Tagblatt » vient de célébrer son centième anniversaire. Im-*

*primé en offset, ce journal publie un numéro spécial contenant notamment la reproduction d'un certain nombre de pages publiées pendant le dernier siècle. A noter que le lancement s'est fait par la distribution gratuite du journal pendant trois mois à tous les ménages de la ville de Thoune. Le tirage était alors de 2000 exemplaires. Il est maintenant de 13 300 exemplaires. Le « Thuner Tagblatt » est encore un quotidien autonome sans liens organiques avec d'autres journaux.*

## Drogue: des faits, et après ?

« La drogue dans les écoles de Genève » — « Le Conseil d'Etat minimise », titrait dimanche 17 octobre une affichette du journal « La Suisse ». En page locale, sur quatre colonnes, une enquête sur la drogue conclut sur quelques faits que l'héroïne a fait son apparition dans une école primaire, que la situation est encore plus grave dans les collèges du Cycle d'orientation. En page « Dimanche-Madame », une lettre de parents titrée « La drogue me terrifie ». Tirage de « La Suisse » le dimanche : 115 000 exemplaires environ.

Depuis quelques mois la chronique locale du grand quotidien s'est radicalement transformée. Alors qu'elle était réputée prudente et insignifiante, voire partisane, elle est maintenant directe et virulente, à la pointe de l'actualité. Premier dossier explosif : l'affaire de Plan-les-Ouates, le Watergate genevois. Un journaliste, Michel Baettig, qui a des techniques et un réseau d'information remarquables, fait jouer à son quotidien un rôle de justicier et de conscience sociale. Un rôle et un ton nouveaux auxquels le public et les autorités surtout ne sont pas encore habitués.

Mais l'enquête sur la drogue pose un problème éthique : les autorités, comme l'écrit Michel Baettig, doivent-elles informer rigoureusement le public de la réalité de la drogue ? Et nous ajouterons : la presse, qui a ses propres sources et dossiers, doit-elle les révéler et dramatiser la situation ?